



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Le salaire minimum fait un pas ... de tortue

QUÉBEC, le 30 avril 2007 – Une hausse du salaire minimum de 25 ¢/h entre en vigueur le 1^{er} mai 2007. Compte tenu de la hausse du coût de la vie de la dernière année (1.7 %), les salariéEs au salaire minimum voient la valeur réelle de leur salaire augmentée d'un maigre 12 ¢/h, soit 250 \$/an pour une personne travaillant 40 heures/semaine pendant 52 semaines. Le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* souligne positivement le fait que cette année la hausse du salaire minimum dépasse le taux d'inflation. Toutefois, comme il revendique qu'une personne travaillant à temps plein au salaire minimum puisse sortir de la pauvreté, cette hausse est nettement insuffisante. Le salaire minimum a perdu 22% de sa valeur sur une période de 29 ans, suite à plusieurs années sans augmentation du salaire minimum et des années où les augmentations ont été inférieures à l'inflation. Le prochain budget du Québec corrigera-t-il cette situation?

Au Québec, le groupe *Au bas de l'échelle* et le *Front de défense des non-syndiqués* établit à 10.16 \$/h le salaire minimum pour permettre à une personne seule travaillant 40 heures/semaine d'atteindre le seuil de sortie de la pauvreté en 2006. Au niveau fédéral, le récent *Rapport Arthurs* sur les normes de travail au Canada et de nombreux groupes canadiens de lutte à la pauvreté revendiquent un salaire minimum fédéral à 10 \$. Avec un salaire minimum qui augmenterait annuellement de 12¢/h de plus que le taux de l'inflation, il faudrait 17 ans pour que les salariéEs, rémunéréEs au taux minimum, puissent sortir de la pauvreté.

En février dernier, le budget du Québec 2007-2008 soulignait que l'économie des régions était demeurée prospère grâce à la demande soutenue des ménages. Or, la faiblesse du salaire minimum, en plus d'affecter les travailleurs et les travailleuses, nuit également à la prospérité de l'économie locale (restaurant, épicerie, salon de coiffure, magasin de vêtements ou de meubles, etc.). Le plus récent budget de l'Ontario s'engage à amener le salaire minimum à 10.25 \$/h, d'ici 2010, parce que « L'Ontario a tout à gagner en aidant les travailleurs à faible revenu. (...) Les familles ayant un revenu de travail contribuent à la vigueur de notre économie, et nous devons leur permettre de tirer profit des avantages d'une économie en pleine croissance », déclare le ministre du Travail, M. Peters.

Le nouveau gouvernement du Québec présentera sous peu son budget : le Collectif demande qu'il respecte la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et qu'il y inscrive des mesures pour faire en sorte que, comme dans la province voisine, les salariéEs au salaire minimum puissent s'approcher de la sortie de la pauvreté et profiter de la croissance économique.

Le droit à un revenu décent est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme dont le Québec est signataire. D'ailleurs, le Comité de l'ONU sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) a récemment blâmé le Canada et le Québec pour maintenir si bas le salaire minimum dans un pays et une province qui possèdent beaucoup de richesse mais la répartissent mal.

